



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 15972

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'avenir des brigadiers départementaux de la poste. L'association nationale des brigades de réserve de la poste s'inquiète d'un projet de La Poste qui viserait à supprimer les moyens de remplacement des receveurs des bureaux de poste. Elle s'inquiète d'autant plus que La Poste mène une politique systématique de recours au travail partiel. Il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre afin que La Poste assure ses missions de service public.

Texte de la réponse

La Poste, compte tenu de ses besoins et de ses contraintes, conduit à l'heure actuelle une réflexion visant à professionnaliser les agents sur lesquels repose l'activité de remplacement. Il n'est pas envisagé de supprimer les moyens de remplacement mais d'optimiser les organisations et de déployer des moyens mieux adaptés notamment pour le remplacement des chefs d'établissement. La Poste procédera à une négociation préalable à toute redéfinition de son organisation dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15972

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3355

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4610